



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230426-B20230425_09_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-sept avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ (arrivé au point informel), Guy KREMER (arrivé au point informel), Denis BAUR, David ROBINET

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Absente excusée : Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Olivier HAUDOT, DGS



9. Objet : Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Attribution de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu l'avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 31 août 2021 portant modification du règlement des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 22 mars 2022 portant modification du règlement des ACEA,

En vue de favoriser le maintien et le développement de l'agriculture sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a décidé d'apporter son concours au programme d'investissement lors des créations, des développements et des transmissions d'exploitations agricoles présentes sur son territoire par l'intermédiaire d'une aide directe dénommée A.C.E.A. (Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles) issue d'un Fonds Communautaire Unique.

Le règlement de cette aide a été élaboré en concertation avec les agriculteurs du territoire et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle au cours de l'année 2019 et du début 2020.

Un Comité de pilotage du dispositif a été constitué pour examiner les dossiers. Il associe les élus de la Commission « Développement économique » et les fédérations et syndicats du monde agricole, de façon à permettre des regards croisés et des expériences multiples sur les projets.

Pour l'année 2022, la CCCE a accompagné 25 exploitations agricoles dans leurs investissements en matériel pour un total de 131 629, 86 € redistribués en faveur de la pérennité des agriculteurs sur le territoire.

Sept dossiers ont été soumis au comité de pilotage ACEA du 22 mars 2023, puis transmis pour avis aux membres de la Commission « Développement économique » en date du 20 avril 2023 ;

Date Copil	N° dossier	Exploitation agricole	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT	Taux de financement global
22/03/2023	23/2022	GUY SONTAG	Déchaumeur d'occasion	5 000,00 €	5 000,00 €	HAUTE-KONTZ	1 000,00 €	20,00%
	20/2022	EARL DE LA COLINE	Tracteur DEUTZ Agrottron 130 Profiline avec relevage avant SAUTER	33 993,00 €	30 000,00 €	RODEMACK	6 000,00 €	17,65%
	19/2022	KAIZER ALAIN	Acquisition d'un semoir monograine	61 000,00 €	30 000,00 €	KANFEN	6 000,00 €	9,84%
	15/2022	SARL DE L'ECOLE	Acquisition d'un semoir Vaderstad Tempo TPT7	58 000,00 €	30 000,00 €	ROUSSY-LE-VILLAGE	6 000,00 €	10,34%
	16/2022	MARIE-AGNES FORRETT	Acquisition d'un tracteur	30 000,00 €	30 000,00 €	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	6 000,00 €	20,00%
	11/2022	FERME HUMBERT	Acquisition d'un tracteur avec chargeur	45 733,00 €	30 000,00 €	BEYREN-LES-SIERCK	6 000,00 €	13,12%
	07/2022	MICHEL CLAUSSE	Acquisition d'un tracteur agricole d'occasion avec chargeur	38 500,00 €	30 000,00 €	ROUSSY-LE-VILLAGE	6 000,00 €	15,58%
Total							37 000,00 €	
SS Total							285 581,78 €	

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux exploitations agricoles en date du 23 mars 2023 et de la Commission « Développement économique » en date du 20 avril 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 26 avril 2023

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230426-B20230425_09_SI-DE

